

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHFORD

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

71055

Objet

Délégués pour l'éta-  
blissement et la révi-  
sion des listes électorales  
en 1971

DATE DE CONVOCATION

26 avril 1971

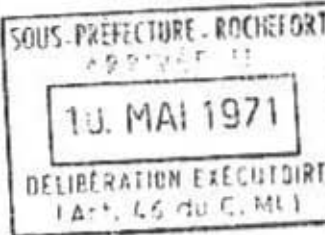
DATE D'AFFICHAGE

26 avril 1971

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24



# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze  
le trente avril à 20 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M<sup>c</sup> DUFOUR

Etaient présents : MM. DUFOUR, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL,  
BUJARD, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERRE, LACHAUD,  
DOMECQ, BROTRÉAU, BERLAND, LANDRY, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU,  
M<sup>me</sup> FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARDE par M<sup>c</sup> DUFOUR  
DELAIR par M. MONTRON  
M<sup>me</sup> BIDEAU par M. TETARD (jusqu'à 22 heures)

Absents : MM. TAP par M. BOUTET.

de LIPKOWSKI, Maire  
DOIREAU, BUCHET.

M LANDRY a été élu Secrétaire.

Vu l'article 17 du Code électoral, modifié par l'article 2  
de la loi n° 69-419 du 10 mai 1969,

Vu les instructions s<sup>de</sup> M. le Préfet de la Charente-Maritime,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
DESIGNE :

- M. le Dr DOMECQ Yves, comme délégué du Conseil Municipal à la Commission Administrative chargée de dresser la liste générale des électeurs de la Commune et en cas d'empêchement de ce dernier, M. BROTRÉAU Louis.
- MM. MONTRON, LANDRY, DOIREAU, BROTRÉAU et DOMECQ comme délégués du Conseil Municipal à la Commission Administrative chargée de dresser la liste électorale pour chacun des 5 bureaux de votes de la Commune.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,